



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 3 MARS 2022 À 9 H  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, président  
Michel Gagnon, conseiller  
Marie-Josée Larocque, greffière

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général  
Michel Therrien, directeur général adjoint – Électrification des transports et services internes

---

ITEM 1.1  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13217/22-03-03**  
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13218/22-03-03**  
ITEM 1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 24 FÉVRIER 2022

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 25 février 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 février 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 février 2022 soit approuvé.**

### **CE-13219/22-03-03** ITEM 5.1

#### **DEMANDE DE COMMANDITE – FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME – SOIRÉE ACCORDONS 2022**

---

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme a fait parvenir une demande de commandite pour son évènement annuel « Accordons »;

ATTENDU que le cabinet du maire souhaite participer à cet évènement de levée de fonds qui se déroulera le 22 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme offre une commandite de 500 \$ à la fondation du Cégep de Saint-Jérôme pour la soirée « Accordons » du 22 avril 2022.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer les frais de 500 \$ à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme.**

### **CE-13220/22-03-03** ITEM 5.2

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PÊCHE EN HERBE – PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU QUE le Parc de la Rivière-du-Nord a fait parvenir une demande d'aide financière au cabinet du maire;

ATTENDU que le maire souhaite offrir une aide financière pour l'ensemencement de truites ainsi que l'évènement « Pêche en herbe du Parc régional de la Rivière-du-Nord »;

ATTENDU QUE cette activité vise à initier gratuitement 200 jeunes de 6 à 17 ans à l'activité de la pêche sur les berges de la rivière du Nord;

ATTENDU QUE cette activité sert également à promouvoir l'activité de plein air et ses bienfaits dans un contexte récréotouristique durable;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme offre une aide financière de 3 000 \$ au « Parc régional de la Rivière-du-Nord ».**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer les frais de 3 000 \$ à la régie du Parc régional de la Rivière-du-Nord.**

**CE-13221/22-03-03**

ITEM 5.3

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION  
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER 75017**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre des Transports, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre des Transports fait un versement en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre-Luc Legault, chargé de projets, et madame Mélanie Théberge, directrice par intérim du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville approuve les dépenses d'un montant de 13 941 \$ pour l'année 2021, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.**
- 2.- La Ville reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.**

**CE-13222/22-03-03**

ITEM 6.1

**MANDAT AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR  
L'ACHAT DE LOGICIELS COMMVAULT POUR LA PÉRIODE DU 27 MARS 2022  
AU 26 MARS 2025**

---

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et les villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour adhérer à un achat regroupé pour des logiciels Commvault (regroupement numéro 2022-7109-01);

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés pour l'achat de logiciels Commvault;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme doit confirmer ses intentions de s'engager auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour lui permettre de participer à ce regroupement;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme estime ses besoins à environ 12 000 \$ par année, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de messieurs Francis Longpré, chef de la Division, et Michel Doyon, directeur du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville autorise le responsable du dossier à remplir le mandat sur le site LAC (<https://lac-provincial.appeloffres.ca>) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour confirmer l'intention de la Ville de s'engager pour l'achat regroupé du CAG pour l'achat de logiciels Commvault pour la période du 27 mars 2022 au 26 mars 2025.**

**CE-13223/22-03-03**  
ITEM 7.1

**RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « CITOYENS ACTIFS DU VIEUX-BELLEFEUILLE »**

---

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Citoyens actifs du Vieux-Bellefeuille » organismes œuvrant au mieux-être des citoyens du Vieux-Bellefeuille;

ATTENDU QUE l'organisme exerce l'ensemble de ses activités sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille) et que son siège social doit être situé à Saint-Jérôme (secteur Bellefeuille);

ATTENDU QUE l'organisme a besoin d'une reconnaissance de la Ville de Saint-Jérôme afin de souscrire à une assurance responsabilité à un coût préférentiel pour ses administrateurs et pour l'ensemble de ses activités;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 7 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville reconnait officiellement l'organisme à but non lucratif « Citoyens actifs du Vieux-Bellefeuille », dans la catégorie « partenaire de quartier », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*, conditionnellement à la remise par les représentants de l'organisme à la Ville d'une preuve d'assurance conforme au, plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

**CE-13224/22-03-03**

ITEM 7.2

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES DU 25 NOVEMBRE 2014 - ACTE DE VENTE DÉFINITIVE DU LOT 2 137 410 DU CADASTRE DU QUÉBEC – GILLES DESBIENS**

---

ATTENDU QUE monsieur Gilles Desbiens est adjudicataire du lot 2 137 410 du cadastre du Québec pour l'avoir acquis lors de la vente pour taxes de 2014;

ATTENDU QUE toutes taxes municipales et scolaires ont été acquittées par l'adjudicataire;

ATTENDU les dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et les villes* stipulant que l'adjudicataire a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu un projet d'acte de vente préparé par Me Frédéric Lallo, notaire, afin de régulariser le titre de propriété du lot 2 137 410 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'acte de vente joint à la présente est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'adjudicataire, monsieur Gilles Desbiens, sera responsable des frais afférents à cette transaction;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Josée Larocque, greffière;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve le projet d'acte de vente en faveur de monsieur Gilles Desbiens préparé par Me Frédéric Lallo, notaire, relativement au lot 2 137 410 du cadastre du Québec.**
- 2.- La greffière soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer ledit acte notarié pour et au nom de la Ville.**

**CE-13225/22-03-03**

ITEM 8.1

**NOMINATION – « TECHNICIENNE À L'INFORMATION, AUX PERMIS ET AUX INSPECTIONS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

ATTENDU la vacance du poste de « technicienne à l'information, aux permis et aux inspections » au Service de l'urbanisme et du développement durable, laissé vacant à la suite du départ à la retraite de madame Diane Blouin;

ATTENDU QUE madame Marjorie Vermette fait partie des employés temporaires de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1017 et possède les qualifications requises pour le poste;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 9 février 2022;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu que :

**La Ville entérine la nomination de madame Marjorie Vermette au poste de « technicienne à l'information, aux permis et à l'inspection » au Service de l'urbanisme et du développement durable, en date du 21 février 2022, à la classe 16, échelon 0, selon les conditions prévues à la convention collective des cols blancs de la Ville de Saint-Jérôme.**

**CE-13226/22-03-03**

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Michel Gagnon  
Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

La greffière de la Ville,

---

MARC BOURCIER

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 3 MARS 2022 À 9 H

**INDEX DES RÉOLUTIONS**

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	59
CE-13217/22-03-03	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	59
CE-13218/22-03-03	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 FÉVRIER 2022	60
CE-13219/22-03-03	5.1	DEMANDE DE COMMANDITE – FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME – SOIRÉE ACCORDONS 2022	60
CE-13220/22-03-03	5.2	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PÊCHE EN HERBE – PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD	60
CE-13221/22-03-03	5.3	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER 75017	61
CE-13222/22-03-03	6.1	MANDAT AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR L'ACHAT DE LOGICIELS COMMVAULT POUR LA PÉRIODE DU 27 MARS 2022 AU 26 MARS 2025	61
CE-13223/22-03-03	7.1	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « CITOYENS ACTIFS DU VIEUX-BELLEFEUILLE »	62
CE-13224/22-03-03	7.2	VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES DU 25 NOVEMBRE 2014 - ACTE DE VENTE DÉFINITIVE DU LOT 2 137 410 DU CADASTRE DU QUÉBEC – GILLES DESBIENS	63
CE-13225/22-03-03	8.1	NOMINATION – « TECHNICIENNE À L'INFORMATION, AUX PERMIS ET AUX INSPECTIONS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	63
CE-13226/22-03-03	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	64